



à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 014 371 24 00013

Déposé le : 11/02/2024

Demandeur : Monsieur FRESNEL Grégory

Sur un terrain sis à : 22 ROUTE DE FERVAQUES
à LIVAROT-PAYS-D'AUGE (14140)

Références cadastrales : 14371 B 104

Monsieur FRESNEL Grégory

22, ROUTE DE FERVAQUES

14140 LIVAROT PAYS D AUGE

(anciennement NOTRE DAME DE COURSON)

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de Déclaration Préalable le 11/02/2024 pour un projet de transformation du rez de chaussée en garages situé 22 route de Fervaques à LIVAROT-PAYS-D'AUGE.

Par lettre du 29/02/2024 reçu le 02/03/2024, il vous avait été demandé de bien vouloir compléter votre dossier.

Le délai de trois mois, qui vous était imparti pour compléter le dossier étant maintenant dépassé, votre demande est rejetée tacitement (autorisation non accordée) par application de l'article R.423-39 du Code de l'Urbanisme et les travaux faisant l'objet de la demande ne peuvent donc pas être entrepris sinon ils se verraient considérés comme illégaux.

Si vous souhaitez poursuivre votre projet, il vous appartient donc de déposer une nouvelle demande en vous assurant que le dossier contient l'ensemble des pièces exigées.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

LIVAROT-PAYS-D'AUGE, le : 19. Novembre 2024

Le Maire,

M. Frédéric LEGOUVERNEUR

PL
pl délégué

Le Maire-Adjoint,
Chargé de l'urbanisme
Michel PITARD